



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie

**Compte rendu du Comité de
pilotage du 8 décembre 2023**

10h00 – 12h00

**DREAL Occitanie (Toulouse) et
visioconférence**

Introduction

François VILLERAZ introduit le comité de pilotage en rappelant que l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC) est un processus de long terme initié en 2018 et qui devrait se terminer en 2023. Une présentation des enjeux de ce schéma et de ce dernier COPIL est réalisée. Il remercie l'ensemble des parties prenantes qui ont participé à l'élaboration des documents.

Un tour de table est réalisé afin d'identifier l'ensemble des participants à ce comité de pilotage (présentiel et distanciel).

Émilie FEDIDE présente l'ordre du jour :

- rappeler le rôle du SRC, ses orientations et les différentes phases d'élaboration,
- présenter la synthèse de la phase de participation du public qui s'est déroulée du 3 juillet au 7 août 2023 inclus,
- détailler les principaux thèmes évoqués lors de cette phase, les réponses apportées et les évolutions induites dans les documents,
- évoquer les modalités de mise en œuvre du SRC Occitanie,
- exposer les dernières étapes d'élaboration.

Présentation

Le rôle du SRC est rappelé, ainsi que ses orientations et son calendrier d'élaboration :

- Lancement mi-2018,
- Construction itérative, avec des groupes de travail thématiques et collaboratifs,
- 3 COPIL tenus pour information et validation des étapes de construction,
- 1 COPIL tenu post-concertation préalable et saisine des EPCI et structures porteuses de SCoT,
- Phase de consultations déroulée entre août et novembre 2022,
- 5^{ème} COPIL destiné à la restitution des principaux éléments de la phase de consultations le 15 mai 2023,
- Mise à disposition du public du projet de SRC du 3 juillet au 7 août inclus,
- **6^{ème} COPIL destiné à la restitution de la synthèse de la participation du public et à la présentation des modalités de mise en œuvre du schéma.**

Le déroulement de la phase de participation du public est présenté avec notamment les modalités de participation et les documents mis à la disposition du public.

Une synthèse statistique des observations reçues lors de cette phase de participation est présentée : 255 observations axées principalement sur les thématiques « impact du remblaiement des carrières alluvionnaires en eau par des déchets inertes », « préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau », « extraction de granulats alluvionnaires en eau ».

La présentation se poursuit suivant les principaux thèmes évoqués lors de cette phase de consultation en précisant les observations émises et les réponses apportées :

- Préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- Remblaiement des carrières alluvionnaires en eau par des déchets inertes,

Emmanuel FAURE intervient en indiquant que le renforcement de la mesure relative au maintien de la dynamique des nappes s'avère trop précis dans les moyens à mettre en œuvre. Il indique que des méthodes alternatives, notamment la recombinaison de matériaux, peuvent être judicieuses.

Charles GERS demande si des analyses sont prévues pour les argiles mises en fond de fosse et sollicite des explications sur les notions de valeurs limites et du facteur 3 évoqué.

Émilie FEDIDE précise que l'arrêté ministériel fixe des valeurs limites à ne pas dépasser pour qu'un déchet puisse être considéré comme inerte, et que ce même arrêté permet que cette valeur soit dépassée jusqu'à trois fois pour, par exemple, prendre en compte le fond géochimique local.

Henri DELRIEU indique que l'on considère comme inertes des éléments qui ne le sont pas selon lui. Il précise que des analyses réalisées par un laboratoire sur des prélèvements amont et aval de la nappe par rapport aux carrières ont été fournies. On retrouve par exemple des quantités d'aluminium qui montreraient qu'il y a une dégradation des déchets inertes. Il faut selon lui prévoir d'analyser ces déchets avant l'enfouissement. Il souligne favorablement la volonté de maintenir les écoulements de la nappe mais précise que le retour d'expérience montre que les drains sont parfois inefficaces. Un matelas de matériaux qui peut maintenir l'écoulement de la nappe est la seule mesure efficace selon lui.

Guillaume BLANC indique que dans certains départements, il n'y a pas de tests de lixiviation réalisés pour les déchets inertes.

Emmanuel FAURE précise que les tests de lixiviation ne sont obligatoires que pour certains types de déchets. Concernant l'aluminium, il faut comparer selon lui les analyses amont et aval et l'aluminium dissous car certains matériaux comme l'argile contiennent naturellement de l'aluminium. Dans les analyses précitées, ce sont les aluminiums totaux qui sont mesurés, ce qui n'est pas la même chose et la méthodologie n'est pas justifiée.

Magali GERINO indique que la qualité des eaux dans les nappes alluviales est suivie et que certains impacts seraient visibles. Elle relève que le niveau de vigilance a été renforcé mais l'ambition aurait pu être plus forte. L'arrêté ministériel de 1994 est ancien et en Occitanie, l'état des connaissances aurait pu, selon elle, permettre d'aller plus loin.

Simon GARNIER précise que le SRC prévoit l'analyse des impacts cumulés du remblaiement des carrières en eau. Une mise à jour pourra être réalisée à mi-parcours en fonction des résultats de cette étude. Il rappelle que la vocation première d'une carrière est de fournir des matériaux primaires et non de servir de dépôt pour des déchets inertes. La hiérarchie à privilégier est bien précisée dans le SRC. Il souligne le fait que le SRC n'a pas pour rôle d'indiquer ce qui est inerte ou ce qui ne l'est pas, une réglementation nationale fixe les règles. Le SRC Occitanie va quand même plus loin en indiquant clairement le souhait de ne pas accueillir des déchets inertes avec une teneur en éléments qui dépassent les valeurs limites, hors cas très particulier et justifié. Le renforcement de la fréquence des analyses piézométriques est justement là pour permettre de vérifier plus régulièrement ces éléments. L'analyse des matières en suspension a également été ajoutée. Des contrôles renforcés seront réalisés sur les sites en exploitation.

Chantal SEGUI demande si une mise à jour des textes cités (arrêtés ministériels des 22 septembre 1994 et 12 décembre 2014) est prévue au regard de leur ancienneté.

Julie BETTIOL précise que la date du texte correspond à son année de parution mais des mises à jour ont pu être réalisées.

Guylaine AUTHIER se questionne sur la pertinence d'enlever la couche de fond pour remettre une couche de matière reconstituée.

Émilie FEDIDE précise que l'idée est plutôt de conserver une couche de matériaux naturels en fond de carrière.

- Recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics,
- Sobriété dans la consommation des matériaux,
- Extraction de granulats alluvionnaires en eau,

Henri DELRIEU intervient pour indiquer que la stabilisation est une définition qui n'est pas suffisante selon lui, car la capacité autorisée n'est pas forcément extraite aujourd'hui. La perspective de forte évolution des extractions n'est pas écartée, donc il faut être précis et surtout ne pas garder la capacité autorisée mais plutôt la quantité d'extraction réelle.

François VILLEREZ précise qu'une nouvelle carrière ne pourra pas être autorisée s'il n'y a pas un abaissement des capacités d'extraction autorisées d'une des carrières existantes. Le SRC n'a pas le pouvoir de réduire les capacités autorisées des carrières existantes, cela nécessiterait de revenir sur les arrêtés préfectoraux existants.

Jean-Bernard LAUZE souligne que la production actuelle en Ariège est stable et qu'aucune augmentation n'est attendue dans l'avenir.

Henri DELRIEU indique avoir exposé le risque que cela représente si les quantités totales autorisées sont exploitées. Il précise que la diminution pourrait se faire au fur et à mesure des échéances des carrières autorisées et non sur les arrêtés préfectoraux existants.

Émilie FEDIDE précise que les avancées sur l'étude des voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires entreront en compte au moment où les demandes de renouvellement de carrières seront formulées.

- Suivi et évaluation du SRC,

Emmanuel FAURE demande un point de vigilance sur l'indicateur superficie totale de carrières car souvent sont inclus dans cette superficie la bande de 10 mètres, les zones d'évitement, etc qui ne seront pas exploités. Il souhaite que soit suivie plutôt la surface exploitable.

Émilie FEDIDE y est favorable mais cette superficie n'est pas renseignée dans tous les arrêtés préfectoraux. Elle est privilégiée mais à défaut c'est la surface autorisée qui est retenue.

- Gisements d'intérêt,

Jean-Bernard LAUZE précise qu'une nouvelle indication géographique a été créée pour les pierres naturelles avec une homologation pour la Pierre du Midi. Il souhaite que les pierres qui font l'objet d'indication géographique puissent être reconnues en gisement d'intérêt national (GIN).

Simon GARNIER indique qu'une protection existe déjà car les roches ornementales et de construction sont classées dans les gisements d'intérêt régional (GIR). Le travail de définition des GIN et GIR est déjà réalisé avec un travail de fond par le BRGM. La requête est trop tardive pour reprendre les cartographies. L'enjeu est néanmoins pris en considération en tant que GIR.

Hussam ALMALLAK attire l'attention sur le problème des gisements de granulats d'intérêt particulier (GGIP) car il n'y a aucune obligation réglementaire de les prendre en compte. Une vigilance particulière sera portée sur ces GGIP, les territoires doivent être associés aux réflexions. Il souligne que la consultation du public a été trop courte et surtout en période estivale, et qu'il n'a pas été tenu compte des observations formulées par les collectivités.

Émilie FEDIDE précise que la synthèse des avis des SCOT et EPCI a bien été mise à disposition du public.

Sandra RIMEY demande à ce que certains éléments soient modifiés dans les atlas des GIN et GIR, notamment au niveau de la silice. Elle indique les cartographies de l'état des lieux n'ont pas été mises à jour suivant les dernières modifications apportées à ces atlas. Elle sollicite un ajout dans la définition des zones à enjeux de niveau 2 pour prendre en compte les GIN et GIR. Elle souligne favorablement le travail réalisé et notamment les groupes de travail avec le PNR Corbières-Fenouillèdes pour laisser les hauts lieux de biodiversité en niveau 2.

Émilie FEDIDE indique que le travail de modification des atlas établis par le BRGM est trop conséquent.

Simon GARNIER indique que la définition des niveaux d'enjeux ne sera pas revue. Pour le PNR Corbières-Fenouillèdes, ce qui permet de classer les hauts lieux de biodiversité en niveau 2 est justement le fait que la charte mentionne la présence de GIN, sinon ces zones seraient en niveau 1.

Jordan MAZARDO indique être en désaccord avec le fait que tous les hauts lieux de biodiversité du PNR passent en niveau 2. Il souhaite que les hauts lieux de biodiversité qui ne se superposent pas avec des GIN puissent être inscrits en niveau 1.

Simon GARNIER prend en compte cette remarque et indique que cette adaptation sera bien réalisée.

- Autres thématiques détaillées dans la synthèse de la participation du public, diffusée aux membres du COPIL avant la réunion.

Henri DELRIEU demande comment peut-on prendre connaissance des cartes des zones d'expansion de crues prioritaires.

Julie BETTIOL précise que ces cartes sont déclinées au niveau des SAGE et consultables dans le cadre de chaque projet, au cas par cas.

Hussam ALMALLAK regrette le fait que seule soit suivie la consommation des terres agricoles et non des zones forestières.

Hakima BECHOUA précise que l'activité agricole peut exister en zone naturelle, à urbaniser, etc..

Tatiana SANNIER indique qu'il ne faut pas confondre l'usage et l'occupation du sol au niveau urbanisme. Dans ce cas là il s'agit bien d'une définition du code rural qui est prise en compte, c'est à dire une activité agricole, quelle que soit la zone. Elle remercie la prise en compte des remarques faites notamment sur les potentiels agronomiques. Elle alerte sur le fait que dans le cas des SIQO, un retour à l'état initial n'est pas possible, car l'activité de carrière déclasse la zone de façon définitive.

Les modalités de mise en œuvre du schéma régional des carrières d'Occitanie sont ensuite évoquées. En particulier, il est mis en évidence la nécessité de suivre les indicateurs fixés dans le SRC, afin de pouvoir réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du schéma, six ans après son approbation, tel que prévu par l'article R.515-7 du code de l'environnement.

L'observatoire régional des matériaux, en cours de création est présenté. Il sera porté par la CERC Occitanie et sera en charge de l'acquisition de données pour le suivi de certains indicateurs du SRC, notamment pour la ressource secondaire. L'observatoire pourra porter la mise en œuvre de certaines mesures du SRC (méthodologie des besoins, définition des GGIP, étude des voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires).

La mise en place d'un comité de suivi du SRC sera également réalisée, suivant un format semblable au comité de pilotage.

Henri DELRIEU demande à ce que les associations de protection de l'environnement soient dans les parties prenantes.

Émilie FEDIDE précise qu'elles le seront évidemment sur l'ensemble des sujets où cela est pertinent.

Certaines actions restent à poursuivre post-approbation du SRC : la définition des GGIP et la déclinaison des GIN et GIR.

Conclusion – Prochaines étapes

Une consultation dématérialisée des membres du COPIL sur les documents dans leur dernière version sera réalisée rapidement après la réunion. La synthèse de la participation du public sera publiée sur le site internet de la DREAL Occitanie et le projet de SRC transmis au préfet de région pour approbation après les retours des membres du COPIL.

Jean-Bernard LAUZE exprime le sentiment d'arriver à une position d'équilibre dans ce projet de schéma et espère que cela va apaiser notablement la perception des carrières à l'échelle de la région, en particulier dans l'Ariège.

Guillaume BLANC remercie la DREAL pour la transmission des documents en amont de la réunion et souligne plusieurs points :

- l'enfouissement des inertes, s'ils n'étaient pas dangereux on les autoriserait dans les périmètres de protection des captages ce qui n'est pas le cas,
- les valeurs réglementaires de certains éléments ont été multipliées par 3 par la réglementation, justement pour les accueillir donc merci d'émettre une limite dans le SRC,
- la compatibilité avec le SDAGE nécessite la préservation de la ressource en eau ce qui est bien le cas. Néanmoins, même s'il est prévu qu'un organisme ou le laboratoire relève le niveau d'eau dans les piézomètres, attention car s'ils sont à sec on ne peut pas mesurer, donc finalement, certains points de contrôle peuvent disparaître et ne plus être utilisés,
- s'interroge à propos de la compatibilité avec le fond géochimique local avec l'apport de béton, donc souligne favorablement la hiérarchie proposée dans le SRC pour les matériaux de remblaiement. Attention car parfois, des terres polluées sont admises sous réserve d'analyses de conformité sauf que certains protocoles annulent ces conformités,
- certaines carrières ont aussi des stations de tri et de transit, avec regroupement de déchets, et dilution de déchets dans de l'inerte, donc souhait de beaucoup plus de transparence sur la circulation des déchets,
- plusieurs références à l'arrêté ministériel de 2014, mais les ISDI ne peuvent pas être implantées dans l'eau,
- considère comme un progrès l'analyse de l'impact cumulé des carrières mais elle doit bien être contrôlée et rendue obligatoire,
- de même pour les zones d'expansion de crue qui sont difficilement identifiables, on pourrait plutôt prendre en compte les zones rouges des PPRI,
- en Ariège, les anciens carriers laissaient une couche de grave en fond de fosse pour la continuité hydraulique des nappes – attente sur la mise en place sur cette mesure qui devrait être raisonnée sur l'ensemble des sites car certains carriers utilisent des drains et d'autres non – très bonne mesure et on ne souhaite pas qu'elle soit opposée à celle qui préconise l'utilisation optimale des surfaces exploitées,
- paysage : rien de juridique ne s'attache au paysage, mais la remise en état concertée et adaptée dans les secteurs fortement impactés ce n'est pas de la distraction, c'est une grande attente pour la population. Proposition de pouvoir regrouper les CLCS peut-être une fois par an, pour concerter l'ensemble des carriers et parties prenantes d'un même territoire,
- question sur la nécessité d'arrêtés préfectoraux complémentaires pour mettre en adéquation le SRC avec les AP et pratiques existants, notamment sur la préservation de la dynamique des nappes, sur des zones où il reste des surfaces à exploiter parfois considérables.

Chantal SEGUI demande à avoir accès aux études environnementales faites sur les

sites existants ou dans le cadre de projets car les carrières en fin d'exploitation sont très intéressantes pour la faune et la flore et demande à étendre aux autres zonages la mesure qui préconise des suivis écologiques (pas uniquement zones à enjeux de niveau 2 et 3).

François VILLEREZ indique que les données environnementales sont par nature juridiquement publiques.

Emmanuel FAURE précise que ces études existent également dans le cadre de dossiers instruits (inventaires faune/flore).

Antoine GARRIDO précise qu'une collaboration existe aussi avec le conservatoire des espaces naturels pour les inventaires.

Henri DELRIEU regrette l'absence de mesures ambitieuses sur le transport et l'absence d'évaluation des émissions de CO2. En particulier, la clause du schéma départemental des carrières de l'Ariège qui prévoyait que 50 % de la production soit transportée en ferroviaire n'a pas été reprise. Quels moyens de contrôle seront mis en œuvre ?

François VILLEREZ indique que soit la carrière est implantée à proximité du besoin, soit il est nécessaire de transporter les matériaux. Tout réside dans l'équilibre entre les différentes contraintes. Aujourd'hui, il est plus simple de maîtriser l'exploitation que le transport.

Emmanuel FAURE précise qu'en Ariège, les exploitations sont déjà optimisées et qu'il est difficile d'anticiper sur l'avenir.

Simon GARNIER souligne le fait que la ressource secondaire doit devenir la ressource à privilégier, et en termes de transport ce n'est pas mesurable et prévisible avec les données actuelles.

Charles GERS rappelle que le CSRPN est sollicité et émet un avis pour toute modification d'arrêté préfectoraux carrières.

Magali GERINO reprend les propos de l'UNICEM qui indique qu'il y a peu de déchets du BTP qui sont « envoyés à la benne ». Elle demande un rappel des taux de recyclage pris en compte dans le scénario d'approvisionnement et questionne sur un plafonnement des volumes. Elle souligne qu'il serait cohérent d'interdire le remblaiement des carrières avec des matériaux du BTP.

François VILLEREZ souligne l'importance de ce point. Les matériaux de déconstruction doivent être envoyés dans les bonnes filières pour une valorisation et une réutilisation adaptées. L'observatoire régional des matériaux sera un outil important sur lequel s'appuyer et il est probable qu'à mi-parcours le SRC soit modifié pour devenir plus ambitieux sur la ressource secondaire en fonction des évolutions constatées d'ici

là.

Emmanuel FAURE précise que les chiffres affichés en termes de recyclage sont issus d'un comptage qui est moindre par rapport à la réalité (difficulté de recensement). L'observatoire sera effectivement un outil pour vérifier et mettre à jour ces chiffres. Le recyclage et la préservation de la ressource sont aussi primordiaux pour les carrières, surtout avec le contexte sociétal qui existe à l'encontre de la profession.

David BARDE demande si les cartographies présentées dans l'état des lieux seront mises à jour.

Émilie FEDIDE précise que ces cartographies ne seront pas actualisées. L'état des lieux correspond à une « photo » en 2019, cela est précisé dans le texte. Les cartographies en vigueur sont celles des atlas pour ce qui concerne les GIN et GIR en particulier.

Philippe CHARTIER précise que l'état des lieux n'est qu'informatif, les atlas sont les cartographies officielles.

Jean-Bernard LAUZE demande à ce que l'ensemble des cartes soient datées car certains exploitant s'étonnent de ne pas apparaître (recensement des plateformes de ressources secondaires).

François VILLEREZ remercie l'ensemble des participants. Les éléments évoqués pendant le COPIL seront examinés et les éléments de réponse apportés. Un échange dématérialisé sera réalisé avec les membres du COPIL rapidement après cette réunion.

PARTICIPANTS

- Représentants des services de l'État

- François Villerez, Directeur Régional Adjoint - DREAL Occitanie
- Simon Garnier, Directeur des Risques Industriels – DREAL Occitanie
- Philippe Chartier, Direction des Risques Industriels – DREAL Occitanie
- Emilie Fédide, Direction des Risques Industriels – DREAL Occitanie
- Henri Pelliet, Direction de l'Aménagement – DREAL Occitanie
- Hakima Bechoua, DRAAF Occitanie
- Isabelle Bourroullec, BRGM (*distanciel*)
- Julie Bettiol, Cabinet Ectare
- Tatiana Sannier, INAO
- Sandrine Bengoua, ARS Occitanie (*distanciel*)

- Représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la ré-

gion, de leurs établissements publics ou de leurs groupements

- Laurent Danneville, Parc Naturel Régional des Grands Causses (*distanciel*)
- Jordan Mazarido, Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (*distanciel*)
- Cyril Delporte, Conseil départemental du Lot (*distanciel*)
- Yves Desmaret, Conseil départemental du Gard (*distanciel*)
- Karine Freu, Conseil régional d'Occitanie (*distanciel*)
- Laura Gola, Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Guylaine Authier, Conseil départemental de l'Ariège
- Maryse Vezat-Baronia, Conseil départemental de l'Ariège
- Romain Mayrand, Conseil départemental de l'Aveyron (*distanciel*)
- Jean-Christophe Cid, Conseil départemental de l'Ariège (*distanciel*)
- Christelle Frau, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (*distanciel*)
- Xavier Beaussart, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (*distanciel*)
- Hussam Almallak, SCOT Pic Saint-Loup (*distanciel*)

- Représentants des professionnels

- Stéphanie Fourcade, CERC Occitanie (*distanciel*)
- Emmanuel Faure, Président UNICEM
- Jean-Bernard Lauze, UNICEM
- Solenne Taste, UNICEM
- Antoine Garrido, UNICEM – Collège Granulats Occitanie
- Philippe Abadie, Syndicat professionnel routes de France – délégation Midi-Pyrénées
- Jean-Christophe Fauchadour, France ciments (*distanciel*)
- Françoise Gleize, FNTR Occitanie (*distanciel*)
- David Barde, Minéraux industriels de France (*distanciel*)
- Sandra Rimey, Minéraux industriels de France (*distanciel*)

- Personnalités qualifiées

- Charles Gers, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine et de la Nature (*distanciel*)
- Magali Gérino, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine et de la Nature (*distanciel*)
- Frédéric Christophoul, Commission régionale du patrimoine géologique
- Henri Delrieu, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, APRA Le Chabot
- Guillaume Blanc, France Nature Environnement Midi Pyrénées, APRA Le Chabot
- Mélissa Monthouel, LPO Occitanie
- Chantal Ségui, LPO Occitanie